

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Direction générale
de la gendarmerie nationale*

*Direction des personnels militaires
de la gendarmerie nationale*

Arrêté du 7 juillet 2020 portant placement en situation d'affectation temporaire

NOR : INTJ2017381A

Le ministre de l'intérieur,

Vu le code de la défense, notamment ses articles L. 4138-2.2 et R. 4138-30 à R. 4138-33 ;

Vu la loi n° 2009-971 du 3 août 2009 relative à la gendarmerie nationale ;

Vu le décret n° 2008-946 du 12 septembre 2008 modifié portant statut particulier du corps des officiers de gendarmerie ;

Vu la convention en date du 15 juin 2020,

Arrête :

Article 1^{er}

Dans l'intérêt du service, le lieutenant-colonel Nicolas Nanni (NIGEND : 231527 - NLS : 8085406 - NID : 0190010207) est placé en situation d'affectation temporaire, à compter du 1^{er} août 2020, pour une durée maximale de trois ans, en qualité d'officier de liaison au sein de la mission sécurité de la division production nucléaire d'EDF, à Saint-Denis (93).

Article 2

L'intéressé exerce ses fonctions au 1, place Pleyel, 93200 Saint-Denis. Pendant la période définie à l'article 1^{er}, il est administré par le service des ressources humaines du commandement du soutien opérationnel de la gendarmerie nationale, à Rosny-sous-Bois (93). Pour toute question relative à son emploi, le référent militaire désigné est le directeur des personnels militaires de la gendarmerie nationale.

Article 3

Le directeur général de la gendarmerie nationale est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 juillet 2020.

Pour le ministre et par délégation :

*Le général de corps d'armée,
directeur des personnels militaires
de la gendarmerie nationale,*

A. DE OLIVEIRA